



Office fédéral de la santé publique  
Division Biomédecine  
3003 Berne

Envoi par courriel : [hmr@bag.admin.ch](mailto:hmr@bag.admin.ch)

Berne, le 25 mars 2015

**Révision partielle de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) et de l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments (OPuM)  
Procédure d'audition**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité notre prise de position concernant le projet de révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires et de l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments ainsi que de nous avoir transmis les documents y afférents.

Par la présente, le Parti socialiste suisse (PS) tient à saluer la volonté du Conseil fédéral de réduire la résistance aux antibiotiques. Il souhaite également faire part de son soutien aux propositions de modification ainsi qu'aux objectifs poursuivis. Nous nous permettons toutefois quelques remarques générales sur les dispositions prévues.

De manière générale, le PS est persuadé que l'augmentation de la résistance des bactéries aux antibiotiques constituera l'un des enjeux majeurs de la santé publique à l'échelle mondiale. A ce titre, il est nécessaire d'établir un concept de minimisation de l'utilisation d'antibiotiques pour les exploitations qui élèvent des bœufs, des porcs, des poules ou encore des dindes à des fins d'engraissement. Ce concept devrait prévoir une obligation d'agir lorsque des indicateurs déterminants seraient dépassés. Pour le PS, il sera également important de mettre en œuvre les nouvelles dispositions inscrites dans la révision actuelle de la Loi sur les produits thérapeutiques.

Dans l'ensemble, le projet est satisfaisant aux yeux du PS. Nous rejoignons la position de Pro Natura et estimons que l'on pourrait aller un peu plus loin dans certaines dispositions, en particulier en ce qui concerne les domaines suivants :

**Parti socialiste  
suisse**

Spitalgasse 34  
Case postale · 3001 Berne

Téléphone 031 329 69 69  
Téléfax 031 329 69 70

[info@pssuisse.ch](mailto:info@pssuisse.ch)  
[www.pssuisse.ch](http://www.pssuisse.ch)



- En ce qui concerne les principes actifs antimicrobiens, ceux-ci ne pourront plus être prescrits ou remis à titre de stocks à des fins de prophylaxie. En revanche, le problème de l'utilisation des antibiotiques à des fins prophylactiques n'est pas résolu, utilisation qui devrait être réduite, voire même interdite progressivement.
- Un deuxième problème est situé au niveau de la collecte de données sur l'utilisation des antibiotiques. A l'heure actuelle il n'est pas possible de connaître l'ampleur de leur usage. Certes les modifications prévoient que chaque prescription ou remise d'aliments médicamenteux et de prémélanges pour aliments médicamenteux soient consignées dans la formule officielle d'ordonnance sous forme électronique. Néanmoins, pour garder un meilleur contrôle et garantir la transparence, il serait plus judicieux de centraliser les données et de les rendre accessibles aux parties prenantes ainsi que de saisir la prescription et la remise de tous les antibiotiques destinés aux élevages.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Parti socialiste  
suisse

Christian Levrat  
Président

Jacques Tissot  
Secrétaire politique